

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 40

Artikel: Horticulture et jardins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Le vin de cette année.

Lutry, le 1^{er} octobre 1884.

Mon cher Rédacteur.

Il est assez rare que le nom donné à un vin prenne du premier coup et devienne populaire ; je ne connais, pour ma part, que le vin de la *Comète* (1811) ; le 1860, baptisé le *petit Pierre* ; le 1866, baptisé *Bismarck*, ce dont le grand chancelier d'Allemagne fut très honoré, dit-on, ne se doutant pas que c'était à cause de son acidité et de sa dureté que le dit vin avait eu l'honneur d'un si grand nom. Puis est venu le *Thorax*, en 1875, si je ne me trompe.

Vous voyez, mon cher Rédacteur, que les vins dont le nom a été accepté par tout le monde sont rares. Ils ont été très bons ou très mauvais, et comme cette année le vin promet d'être bon, je vous propose d'en être le parrain dans votre aimable et spirituel *Conteur*, en l'appelant le *Constituant*.

Avec les nombreuses votations que la révision nous réserve, vous voyez d'ici combien d'électeurs, entrant dans les établissements publics, demanderont gaiement, à la charmante sommelière, *un demi de Constituant*.

A vous de cœur,

M. M.

Horticulture et jardins.

La semaine dernière, nos amis de Vevey, fiers, à juste titre, de leur superbe exposition horticole, vous regardaient avec un petit air de satisfaction qui ne voulait pas précisément dire : « Il n'y en a point comme nous, » mais au moins : « Il y en a peut-être peu. » En effet, il faut reconnaître que la population de cette ville se distingue tout particulièrement, lorsqu'il s'agit d'organiser quelque chose de pareil ; tout y est fait avec intelligence, bon goût et sans parcimonie. Ces enfants gâtés ont pour eux une tradition, un antécédent peut-être unique en son genre, et que nul ne peut leur contester, la *fête des vignerons*. Tous ceux qui ont eu le bonheur de la voir une ou plusieurs fois, ont toujours admiré ce que le dévouement et l'esprit de solidarité pouvaient faire à Vevey.

L'exposition horticole, qui vient de se clôturer après un éclatant succès, était vraiment une petite merveille. Qui n'a pas été ravi du coup d'œil d'ensemble dont on jouissait du haut du rocher factice qui s'élevait à l'entrée de cette enceinte enchantée dont tous nos journaux ont donné, depuis quelques

jours, les plus intéressantes descriptions ? Tout ce que le *Conteur* pourrait dire maintenant ne serait qu'une note trop faible, trop inaperçue dans ce grand concert d'éloges. Aussi, nous bornons-nous à profiter de l'occasion pour donner à nos lecteurs quelques détails historiques sur l'horticulture et les jardins.

Le mot *horticulture* est d'invention moderne, mais l'art lui-même de l'horticulteur est très ancien ; il a dû certainement précéder l'agriculture. L'homme a sans doute commencé à cultiver les végétaux utiles autour de sa demeure, avant de les répandre dans les champs. Puis, à mesure que la civilisation a progressé, l'horticulture a dû multiplier ses produits, perfectionner ses procédés, satisfaire aux exigences du luxe, joindre en un mot l'agréable à l'utile. Introduite dans les villes, elle en a rendu le séjour moins monotone, en y rappelant les joies de la campagne. Homère cite les jardins plantés par Alcinoüs et Laerte, qui voulaient rassembler autour de leurs demeures, sur un coin de terre sans cesse travaillé, tout ce qui devait charmer les yeux et satisfaire le goût.

Les Celtes et les Gaulois connaissaient les pratiques horticoles, qui se perfectionnèrent sous la domination romaine ; mais après les invasions des barbares, l'horticulture se réfugia dans les cloîtres, où elle fit quelques progrès, surtout du IX^{me} au XIV^{me} siècle. — A la Renaissance, Belon, de retour de ses voyages, créa, au Mans, un jardin devenu célèbre, et eut bientôt plusieurs imitateurs en France.

Enfin, après les secousses de la Révolution de quatre-vingt-treize, l'horticulture prit un nouvel essor en France ; de grands établissements horticoles y furent fondés, et de nombreuses sociétés d'horticulture se créèrent dans les diverses provinces. L'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ne restèrent pas en arrière. Cependant, nulle part l'horticulture n'est plus florissante, plus usuelle que dans la Belgique ; la ville de Gand en est surtout la vraie capitale ; tout le monde y est horticulteur, ou par goût ou par profession ; c'est à Gand qu'est née, en 1809, l'heureuse idée de ces expositions publiques si fécondes en résultats.

Il y a aussi d'intéressantes choses à dire sur l'histoire des *jardins*, dont le premier fut l'*Eden*, où s'épanouissaient des pommes si appétissantes, et d'un prix si inestimable, qu'une seule a coûté bien cher à toute la race humaine. — On peut supposer

que c'est quelque vague tradition, quelque souvenir de l'Eden, qui a propagé, en Orient, le goût des jardins. Les Syriens avaient poussé très loin la science de l'horticulture ; il suffit de citer les *jardins suspendus* de Babylone, l'une des sept merveilles du monde. A Antioche, dans toute l'Asie-Mineure et dans la Perse abondaient des jardins magnifiques.

En Grèce, les jardins n'étaient guère que des bosquets, des allées plantées d'arbres ; mais dans les Archipels, l'inégalité du terrain, la fécondité du sol, l'abondance des sources, tout se réunissait pour les revêtir d'un éclat sans pareil. Les Romains surpassèrent les Grecs dans la culture des jardins ; à l'époque d'Auguste, on fit de grands progrès dans l'art de tailler les arbres ; les jardiniers étaient alors fort estimés des autres citoyens. Les parterres, les plateaux-bandes, les allées, les massifs, les buis taillés en figures, les serres, le potager, les promenades couvertes des jardins dont parle Pline, nous représentent suffisamment ce qui en était à cette époque.

La Renaissance n'est, pour ainsi dire, qu'une restauration de l'art greco-romain ; aussi retrouvons-nous, dans les jardins du XVI^e siècle, les qualités et les défauts des villas de Pline et d'Adrien ; la symétrie des lignes, la subordination de la nature à l'art, les fantaisies bizarres, les cabinets et les murailles taillées dans les arbres verts, les dessins en buis, toutes les exubérances du mauvais goût, mais sauvées par la grâce des détails et l'harmonie de l'ensemble.

Le Nôtre, sous Louis XIV, apporta d'heureuses innovations dans l'aménagement des jardins, et créa un genre tout particulier, qui a reçu le nom de style régulier. Il suffit de citer les jardins de Versailles, des Tuilleries, de Chantilly, de Saint-Cloud et de Fontainebleau. Mais encore à cette époque, point de collections de fleurs, ressource si précieuse pour nos parterres modernes.

Sous Louis XV, les successeurs de Le Nôtre continuèrent, en France, la tradition du jardin classique.

Mais une immense révolution devait s'opérer dans l'art des jardins, et, chose curieuse, elle nous vient du pays que l'ingratitude de son climat semblait rendre le moins propre à cette transformation. Nous voulons parler de l'Angleterre, où Addison, qui vécut en 1700, et Pope, qui mourut en 1744, condamnèrent les jardins classiques, recommandant l'art nouveau, qui cherche à imiter la campagne. Dès lors, les Anglais ont usé et abusé de ce genre pittoresque, et nous avons fini par les imiter.

La femme de l'avenir.

IV

Nous avons reçu de notre abonnée neuchâteloise, auteur de la lettre qui a paru dans le *Conteur* de samedi dernier, une réplique en vers, sur un ton tout à fait aimable ; mais nous regrettons qu'elle n'ait pas continué à nous écrire en prose, — ce dont elle s'acquitte fort bien, — car nous aurions eu le plaisir de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs cette dernière communication.

* * *

D'un autre côté, un de nos lecteurs nous écrit de Morges :

« Mon cher monsieur, vous vous êtes un peu trop avancé dans votre réponse à la dame neuchâteloise, notamment quand vous plaisantez en nous représentant la femme voulant faire au soldat. Lisez un peu, je vous prie, les lignes suivantes, que je découpe, à votre intention, dans le *Petit Marseillais* du 28 septembre :

La femme doit suivre son mari. Il est probable que les femmes de Tarare (département du Rhône), dont l'attachement en matière d'hymen est pour ainsi dire proverbial, considèrent cette disposition du code comme un article de foi. Le fait suivant, que nous trouvons rapporté quelque part, prouve du moins jusqu'à quel point elles furent dévouées et patriotes.

En août 1870, les réservistes furent appelés à grossir les rangs de notre armée. Grand émoi à Tarare, où soixante ouvriers mariés furent désignés pour partir. Les femmes décidèrent d'accompagner leur mari. En vain leur objecta-t-on que leur place n'était pas à la guerre, mais au foyer.

Toutes les exhortations furent perdues et, au jour du départ, nos soixante ouvrières cramponnées, accrochées, rivées au bras de leur mari, se présentèrent à la gare, bidons au flanc, panier au bras et harnachées pour la campagne.

Les employés du chemin de fer tentèrent de leur faire entendre raison, moitié par la prière, moitié par la menace : Tarare ! elles ne bronchaient pas.

Les autorités, prévenues, intervinrent en renchérisant sur les employés ; mais les gros galons d'argent et d'or perdirent leur temps comme les autres.

Nos entêtées répondent :

— Nous voulons partir aussi.
— Nous nous battrons comme eux !
Mort aux Prussiens !

Que faire ? Le chef de gare eut une inspiration superbe. Il consentit au départ, à la condition qu'au nom des convenances, les femmes se caseraient seules dans les compartiments réservés aux dames.

Elles acceptèrent. Quand la dernière fut entrée, les portes furent fermées avec soin.

Bientôt le coup de sifflet signalétique retentit, le convoi s'ébranla.

— Victoire ! crient une dernière fois les amazones, victoire !

Hélas ! leurs wagons restèrent en place. Rapidement détachés du train par l'ordre du chef de gare, ils immobilisaient pour le moment l'ardeur guerrière de ces réservistes en jupons, pendant que le train filait à toute vapeur.

La supercherie est vite reconnue. Fureurs, cris, injures et grincements de dents des ouvrières, qui clamaient déjà la vengeance.

Heureusement la gendarmerie était là, et force resta à la légalité.

Obéissaient-elles, ces vaillantes, au patriotisme ou à l'attachement conjugal ? Il faudrait bien connaître le cœur féminin pour se prononcer.

* * *